

## INFORMATIONS

### MUTUELLE COMMUNALE

#### Villers-Saint-Paul s'engage pour un accès aux soins pour tous !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Villersois peuvent bénéficier d'une mutuelle communale sociale et solidaire pour un meilleur accès aux soins.

Elle est libre d'accès, sans condition de ressources et couvre de manière optimale tous les postes de dépenses de santé traditionnels.

Les conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner au 03 27 48 12 23, afin de vous proposer l'offre la plus adaptée à votre situation.



#### SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2021

Directeur de la publication :

Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

✉ [contact@villers-saint-paul.fr](mailto:contact@villers-saint-paul.fr)

🌐 [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr)



#### Chères Villersois, chers Villersois,

Nous commençons une nouvelle année qui, pour le moment, ressemble trop à la dernière. Je souhaite sincèrement que les millions d'euros dépensés par le Gouvernement à destination de sociétés privées pour se faire conseiller sur la mise en œuvre d'une vaccination massive soient un succès et non un scandale de plus, après la mascarade de « l'utilité des masques ».

Après ces quelques mots « coup de gueule » mais sans volonté de polémiquer, je souhaite que nous puissions retrouver rapidement le cours normal de nos vies.

2021 débute avec son lot d'annulations des manifestations communales, une adaptation quotidienne aux mesures sanitaires prises à la dernière minute par le gouvernement et trop souvent sans prise en compte de l'avis des élus locaux.

Malgré tout, vos élus se sont organisés pour mettre en place en priorité les mesures du programme permettant d'apporter des solutions dans le contexte que nous vivons. Après la mise en place de l'alerte SMS, de la mutuelle communale, nous nous attelons désormais à vous proposer prochainement le paiement en ligne, la mise en place d'un véritable service jeunesse, d'une bourse jeunes majeurs de 200 € pour chaque jeune, l'année de ses 18 ans, ayant un projet professionnel ou personnel, et d'une révision des barèmes des aides versées par le CCAS. Nous communiquerons très rapidement sur ces projets qui sont en cours de validation.

À l'heure où je vous écris, un 3ème confinement est en suspens. Restons prudents et préoccupons-nous de nos proches en ce mois de février rythmé par l'accélération de la circulation du virus. Je sais pouvoir compter sur vous et votre sens des responsabilités.

Je vous rappelle que les services du Centre communal d'action sociale se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, si nécessaire, et que les élus et services restent mobilisés pour apporter des réponses à vos besoins.

Prenez soin de vous,  
Fidèlement,

Gérard WEYN